



**Décision arrêtant la liste des personnes
Autorisées à exercer à titre provisoire en France
la profession d'infirmier à compter du 4 juillet 2022**

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 prescrivant des mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu l'instruction n° DGOS/RH1/2022/135 du 17 juin 2022 relative à l'accélération du calendrier de diplomation pour les infirmiers et les aides-soignants, à l'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant et aux autres dispositifs existants permettant de faire face aux tensions dans les établissements de santé et médico-sociaux (ESMS) ;

Vu la demande de délivrance d'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier transmise l'IFSI Croix-Rouge de Nîmes le 3 juillet 2022 au nom des intéressé(e)s et attestant qu'ils remplissent les conditions prévues au I. de l'article 1^{er} de l'arrêté du 10 juin 2022 susvisé ;

Par ces motifs,

DECIDE

Une autorisation d'exercice provisoire de la profession d'infirmier est accordée aux élèves dont les noms suivent jusqu'au 8 juillet 2022, date de publication des résultats du jury plénier du 6 juillet (à consulter sur le site de la DREETS Occitanie).

IFSI Croix-Rouge de Nîmes

ARTCANUTHURRY-CASTILLON	Stacy
BAHLAGUI	Touria
EL FAKIR	Youssef
GIRALT	Eloise
ILTIS	Maeva
KHEBIZI	Faycel
MELLITI	Roua
RODRIGUES CARREIRA	Francisco Joao
ROLLAND	Chloe
SARHANI	Loubna
TARABUSI	Amelia
ARTCANUTHURRY-CASTILLON	Stacy
BAHLAGUI	Touria
EL FAKIR	Youssef

GIRALT
ILTIS
KHEBIZI
MELLITI
RODRIGUES CARREIRA
ROLLAND
SARHANI
TARABUSI
ARTCANUTHURRY-CASTILLON

Eloise
Maeva
Faycel
Roua
Francisco Joao
Chloe
Loubna
Amelia
Stacy

Pour Le Préfet d'Occitanie,
Pour le Directeur Régional de l'Economie, de
l'Emploi, du Travail et des solidarités
Occitanie
Le Directeur Régional Adjoint,


Régis CORNUT